



Le dix sept septembre deux mille quinze à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Bernard BALAYE, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Éliane COSTE, Christophe DELORD, Max DESSUS, Michèle DEYGAS, Olivier DUSSOPT, Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Isabelle FRANÇOIS, Frédéric FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Édith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Aurélie PLENET, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Thierry CHAPIGNAC, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Marie-Hélène REYNAUD, Irène THOMAS.

Pouvoirs et représentations :

Aïda BOYER a donné pouvoir à Antoinette SCHERER,
Thierry CHAPIGNAC a donné pouvoir à Michel SEVENIER,
Juanita GARDIER a donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE,
Danielle MAGAND a donné pouvoir à Daniel MISERY,
Marie-Hélène REYNAUD a donné pouvoir à Alain ZAHM,
Irène THOMAS a donné pouvoir à Patrice GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe DELORD

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 11 septembre 2015

Membres en exercice : 47 titulaires + 9 suppléants

Présents : 41 titulaires Pouvoirs : 6 Votants : 47

2015.244 - PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame Isabelle FRANÇOIS), 9 ABSTENTIONS (Monsieur Bernard BALAYE, Madame Michèle DEYGAS, Madame Virginie FERRAND, Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE, Monsieur Barnard MARCE, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Eric PLAGNAT, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE et Monsieur René SABATIER),

VALIDE le projet de territoire 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay.

* * * *

2015.245 - RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 40 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Monsieur Christian ARCHIER, Madame Michèle DEYGAS, Madame Isabelle FRANCOIS, Madame Virginie FERRAND, Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE, Monsieur Eric PLAGNAT et Monsieur Marc-Antoine QUENETTE),

APPROUVE le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération,

DEMANDE à Monsieur le Président de notifier la présente délibération, dûment exécutoire, et assortie du projet de modification des statuts, aux Maires de chacune des communes membres, qui en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter Monsieur le Préfet, aux fins que celui-ci prononce, par arrêté, au vu des délibérations à intervenir des conseils municipaux, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

* * * * *

2015.246 - SPORT – MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT PARTAGÉ (PPIP) POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ A MARMATY – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES PUBLICS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

AUTORISE Monsieur le Président ou l' élu en charge du dossier, à demander toutes subventions possibles au Département de l'Ardèche, à l'Ardèche verte, à la Région Rhône-Alpes, à l'État, et à la fédération française de montagne et d'escalade,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

2015.247 - SPORTS – CENTRE AQUATIQUE A VAURE – APPROBATION DU PROGRAMME – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DES ORGANISMES PUBLICS - EXERCICE 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

APPROUVE le programme général,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à mettre en place toutes les démarches en la matière,

AUTORISE ET APPROUVE les demandes de subventions auprès de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

ACCEPTTE le montant de la prime aux candidats ayant remis des études pour un montant de 47 300 € HT chacun, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate,

PRÉCISE que les recettes et les dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay.

* * * *

2015.248 - SPORTS – CENTRE AQUATIQUE A VAURE – ELECTION DES MEMBRES DU JURY SPECIFIQUE POUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE DU CENTRE AQUATIQUE DE VAURE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de ne pas se prononcer par un vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DIT que le jury spécifique du concours de maîtrise d'œuvre du centre aquatique de Vaure est composé des élus suivant :

Élus titulaires :

Édith MANTELIN,
Céline BONNET,
Juanita GARDIER,
Patrick OLAGNE,
Alain ZAHM,

Élus suppléants (par ordre de suppléance) :

Michel SÉVENIER,
Denis SAUZE,
Thomas TOULARASTEL,
Patrice GIRARD,
Yves BOULANGER.

DIT que les personnes qualifiées seront indemnisées sur la base du montant fixé à l'article A 614.2 du Code de l'urbanisme,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

* * * *

2015.249 – FINANCES - OPERATION « CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE A VAURE » - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N°2015-01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et PAR 46 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Madame Isabelle FRANÇOIS),

OUVRE une autorisation de programme libellée « AP 2015-01 Construction d'un centre aquatique à Vaure », pour un montant de 14 880 000 € TTC,

ADOpte la répartition pluriannuelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de Programme Répartition des crédits de paiement 2015 et suivants AP n° 2015/01 « Construction d'un Centre Aquatique »
--

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)		
<i>(montants en Euros TTC)</i>		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	14 880 000,00 €	
REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
<i>(montants en Euros TTC)</i>		
	Situation actuelle	Situation modifiée
CP exercice 2015	35 000,00 €	
CP exercice 2016	1 046 064,00 €	
CP exercice 2017	3 688 752,00 €	
CP exercice 2018	8 459 280,00 €	
CP exercice 2019	1 650 904,00 €	
CP exercice 2020	0,00 €	
Total	14 880 000,00 €	0,00 €

INSCRIT les crédits de paiement relatifs à l'exercice 2015, d'un montant de 35 000 € TTC au budget de l'exercice 2015, lors de l'adoption de la décision modificative n°01 du budget principal,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

* * * *

2015.250 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°01 du Budget Principal - exercice 2015 - telle que résumée ci-dessus et conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2015 / DECISION MODIFICATIVE N°01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"						
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°01		Crédits ouverts après (*)
				Mesures nouvelles	Fonction	
23	23130	Travaux bâtiments	764 149,26 €	-35 000,00 €	020	729 149,26 €
23	23130701	AP2015-01 Centre Aquatique	0,00 €	35 000,00 €	413	35 000,00 €
		S/Total opérations réelles		0,00 €		0,00 €
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €		
001	001	Résultat reporté				
		Total dépenses d'investissement		0,00 €		

PRECISE que comme pour le budget primitif 2015, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Simon PLENET

Affiché le **22 SEP. 2015** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.